



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la
Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

Le 9 septembre 2025

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 septembre 2025, de 19 h 30 à 20h15 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents les conseillères et conseiller suivants :

Mmes Josianne Sirois, Hélène Méthot et MM Alain Parent et Benoit St-Jean, sous la présidence de M. Gervais Darisse, maire, formant quorum.

Est absente : Mme Ghislaine Chamberland

Est aussi présent Mme Nathalie Blais, Directrice générale & greffière-trésorière

Le quorum est atteint.

La personne qui préside la séance, soit M. Gervais Darisse, maire informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Gervais Darisse, maire ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers. Mme Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2025.09.2.156 ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

2025.09.3.157 ***Dépôt, ratification et adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil du 5 août 2025***

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 5 août 2025. Après que les membres du conseil municipal eurent déclaré en avoir pris connaissance, il est proposé par _Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 août 2025.

2025.09.4.158 ***Adoption des comptes***

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes déposée au 2025-08-30 pour un montant total de 171 245,28\$.

2025.09.5.159 ***Gestion des ressources humaines et relations du travail Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM***



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 varient entre 110 \$ et 220 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

2025.09.6.160

Signature d'une entente avec M. Philippe Bourdeau pour la formation pour les eaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte de payer des frais pour la formation des eaux pour M. Philippe Bourdeau;

CONSIDÉRANT QU'Il est important de s'assurer que l'employé demeure à l'emploi de la municipalité plusieurs années vu les coûts importants de formation ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de convenir d'une entente advenant le départ de l'employé M. Philippe Bourdeau afin qu'il puisse rembourser une partie de ces frais de formation :

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska de convenir d'une entente de formation avec l'employé M. Philippe Bourdeau

D'autoriser Mme Nathalie Blais, directrice générale à signer l'entente de formation.

2025.09.7.161

Programme d'aide à la voirie locale / Dépôt d'une demande d'aide financière pour le volet « Redressement » pour le pavage du rang 2 est

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ L'estimation détaillée du coût des travaux;
 - l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
 - le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Municipalité est BOUCHARD SERVICES-CONSEIL qui représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal Saint-André-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide sera résiliée, et certifie que Mme Nathalie Blais, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025.09.8.162

Mandat à Bouchard services-conseil

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et que la demande doit être faite par une firme d'ingénieur ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée par la firme d'ingénieur Bouchard service -conseil qui a déjà travaillé sur le dossier et que le tarif semble acceptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil autorise Bouchard service-conseil à déposer au nom de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement au tarif de 560\$ plus taxes.

2025.09.9.163

Paiement à la Fabrique de Saint-André

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la Fabrique de la paroisse de Saint-André ont conclu un bail de location d'espace de terrain et la location d'espace au clocher de l'église le 4 septembre 2014, lequel prévoit que le loyer est majoré annuellement de IPC des 12 mois précédents;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC des 12 derniers mois a été de 1.7 % :

- la location d'espace de terrain pour la période de 2025 :
256,25 \$ majorée de l'IPC de 1,7 % pour un total de 260,61 \$;
- la location d'espace au clocher de l'église :
1 457 \$ majorée de l'IPC de 1,7% pour un total de 1 481,77 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

D'autoriser le paiement pour les factures présentées par la Fabrique de Saint-André pour un montant total de : 1 742,38 \$.

2025.09.10.164

Don au comité du Parc de la Madone pour l'entretien du parc en 2025

CONSIDÉRANT l'Entente signée entre les parties pour la gestion du Parc de la Madone en janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'un Comité formé de bénévoles s'occupe annuellement de l'entretien du parc de la Madone;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande un dépôt des résultats financiers annuels au Comité du Parc de la Madone;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 500 \$ pour l'année 2025 dès le dépôt des résultats financiers

2025.09.11.165

Avis de motion #311 / règlement #256 sur la délégation de certains pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

Mme Hélène Méthot, conseillère, donne l'avis *numéro 311* par les présentes, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement **#256** sur la délégation de certains pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats. Un projet de règlement sera déposé et présenté lors de cette séance afin que les membres du conseil puissent en prendre connaissance avant son adoption finale.

2025.09.12.166

Adoption d'un projet de règlement #256 sur la délégation de certains pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

ATTENDU QU'un projet de règlement **#256** est déposé et présenté lors de cette séance afin que les membres du conseil puissent en prendre connaissance avant son adoption finale. Ce projet délègue certains pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil confirme le dépôt de ce projet

2025.09.13.167

Appel d'offres sur invitation pour la construction d'un entrepôt au 113 rue principale

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est octroyée dans le programme de la TECQ exclusivement pour des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une résolution 2025.08.12.146 à la séance du mois d'août 2025 pour autoriser une demande à deux entreprises de la région mais juste une de celles-ci pouvait soumissionner alors une demande a été soumise à une autre entreprise soit construction Pierre-Luc Lavoie inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les deux entreprises ont déposé une soumission soit :

Construction Richard Soucy : 67 969\$ plus taxes

Construction Pierre-Luc Lavoie inc. : 40 700\$ plus taxes

Après analyse de celles-ci, il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la plus basse soumission



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

conforme soit Construction Pierre-Luc Lavoie inc. au prix de 40 700\$ plus taxes incluant la démolition de la structure actuelle, de la dalle et la gestion des rebus.

2025.09.14.168

Acceptation de la soumission pour un supplément de travaux dans le rang 2

ATTENDU la résolution 2025.08.17b.153 autorisant une demande de soumission pour un supplément de travaux dans le Rang 2.

ATTENDU QU'un prix a été soumis par Excavation Deschênes au montant de 11 925\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise le paiement du contrat au montant de 54 030\$ (résolution #2025.06.7.118) plus le supplément 11 925\$ pour un montant total de 65 955\$ plus taxes.

2025.09.15.169

Achat de 2 billets pour le concert des familles de la Fondation André Côté

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté organise deux activités-bénéfices soit une marche avec les pompiers de SSI KAMEST le 13 septembre et un concert le 4 octobre 2025 au prix de 40\$ pour les deux activités;

ATTENDU QUE le conseil désire encourager la Fondation André-Côté à poursuivre leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal autorise l'achat :

- de 2 billets au coût total de 80\$ pour participer au concert le 4 octobre à la Cathédrale de la Pocatière au profit de la Fondation André-Côté.

2025.09.16.170

Extension du mandat à Euréka environnement inc. pour répondre aux questions du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Euréka environnement inc. a été mandatée en 2022 (2022.06.10.107) pour faire la préparation des plans pour le raccordement du puits au réseau existant et l'équilibrage du système de traitement de l'eau et déposé une demande de CA au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'information supplémentaire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la demande de CA du 2 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Euréka environnement inc. a été mandaté pour compléter la demande de certificat de l'environnement pour l'étude et l'installation d'un deuxième puits à Saint-André-de-Kamouraska en octobre 2024 (2024.10.17.195) et en mai 2025 (2025.05.9.107).

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures allouée est épuisée et qu'il faut poursuivre le projet;



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la
Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska autorise une nouvelle banque d'environ 20 heures pour un montant de 3 500\$ plus taxes.

2025.09.17.171

Vente d'un conteneur de 6v³

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient un conteneur de 6v3 qui ne sert plus et que le conseil demande d'offrir la possibilité à tous les contribuables de faire une offre comme l'exige la Loi;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Benoit St-Jean et est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité affiche l'offre sur le prochain journal dans la publication du 15 septembre 2025.

2025.09.18.172

Parution d'une publicité dans le journal l'info dimanche pour la semaine de la municipalité du 14 au 20 septembre 2025

CONSIDÉRANT la semaine de la municipalité qui se déroulera du 14 au 20 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Benoit St-Jean et est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise une parution dans le journal au montant de 195\$ plus taxes.

19. Questions diverses

M. le maire fait un résumé d'une réunion spéciale à la MRC concernant un dispositif sur l'aboiement

20. Correspondance (voir liste) jointe

21. Période de questions

Aucune question dans la salle

ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

2025.09.22.173

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 20h15.

Maire



Province de Québec

Procès-verbal des délibérations du conseil de la
Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

MRC de Kamouraska

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Secrétaire